



Foclusion et défichage du ficp

Par **samsaf756**, le **05/09/2011 à 13:59**

Bonjour,rnrnaprès une période difficile ces trois dernières années, je me suis retrouvé dans l'incapacité de payer des mensualités de crédit à une banque. rnrnj'avais trois dettes chez eux pour lesquels il ont saisi un tribunal.rnJe suis condamné à payer deux des trois dettes (dettes que je réglais par mensualités mais que je vais solder car je viens d'avoir une entrée d'argent).rnEn revanche la troisième dette a été déclaré forclosé par le jugement du tribunal.rnrnEst ce que ce la banque est obligée suite à ce jugement de me déficher du FICP?rnrnSinon, quelle actions pourrais entreprendre afin d'obtenir ce défichage?rnrnMerci par avance pour votre réponsernCdt